

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le 16 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-FÉLIU D'AVALL, régulièrement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Robert TAILLANT, Maire, Les conseillers étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**Etaient présents** : MM BALESTE Marie - BEAUD André – BERGER Myriam - CASES Michel - CAZALS Henri - ESPIRAC Hélène ERRE Daniel - FRIEDERICK Marie Anne - GARRIDO Roger - GIRARD Guillaume - HOMS Christelle - LAMARQUE André - OMS Bruno - - PAGES Christian - PORTA Annie - RIUBRUJENT Christiane – SOL Frédéric -

**Absents excusés** : CARBO Jean-Luc - FAUSTINO Manuela - NAVARRO Emmanuel  
LAMARQUE Marie-Josée qui a donné procuration à CAZALS Henri  
SUELVES Sébastien qui a donné procuration à TAILLANT Robert

Date de la convocation : 8 novembre 2016

Secrétaire de séance : Monsieur GIRARD Guillaume

### 1- Attribution d'indemnités au comptable du Trésor

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur les indemnités à octroyer à Madame la Trésorière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide de demander le concours de Mme la Trésorière pour assurer des prestations de conseil,
- décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 %,
- dit que cette indemnité sera accordée à Mme Soazig AUFFRET, comptable du Trésor,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal.

Monsieur le Maire accueille les enfants du conseil municipal d'enfant, il donne la parole à ceux-ci le premier à prendre la parole et Mr Amans Prat. Il se présente, il est en classe de CM2 ses projets sont d'installer des tapis à la bibliothèque

Monsieur le Maire lui répond que le projet peut se réaliser. Il explique aussi le projet de PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE qui est en train de se préparer pour 2017. Il s'agit de mettre en réseaux toutes les bibliothèques des 36 communes de Perpignan Méditerranée métropole

Le deuxième conseiller municipal des enfants prend la parole : Mr Léo Barber. Il se présente il est en CM1, c'est son premier mandat, il souhaite mettre en place des cours de français

Monsieur le Maire lui répond que des cours de Français excitent déjà avec l'association « le français pour tous » les cours ont lieu dans les salles de classes élémentaires en fonction des divers niveaux des personnes inscrites à l'association.

Léo Barber souhaite aussi qu'il y ait plus de commerces.

Monsieur le Maire lui répond qu'il va y avoir une extension du centre médical où des commerces seront installés. Il précise que pour la commune, il est difficile d'attirer les commerçants au vu de la situation économique actuelle.

Léo Barber souhaite aussi qu'il y ait plus de jeux à l'école

Monsieur le Maire lui répond que la cour de récréation est trop étroite et au niveau de la réglementation il n'y a pas de place pour installer de nouveaux jeux. Monsieur le Maire précise qu'il est possible d'installer des nouveaux jeux au jardin d'enfants.

Léo Barbier souhaite aussi qu'il ait un animal dans chaque classe

- Monsieur le Maire lui répond : que c'est à voir avec les différents enseignants, le projet peut poser des problèmes lors des vacances scolaires et lors des weekends car il faut nourrir les animaux tous les jours et leur donner à boire et sans occuper tous les jours et même pendant les vacances.
- Mademoiselle Léane Reyes c'est présenter elle est nouvellement élue cette année est en classe de CM1 et souhaite mettre en place un parcours de santé
- Monsieur le Maire lui répond : actuellement le lac des Bouzigues est un espace naturel protéger toute fois une partie du lac peut être aménagé avec un parcours de santé. Il propose donc aux membres du conseil municipal des enfants de réfléchir à un certain nombre de jeux « échelles accessoire pour le parcours de santé » qui pourrait être installé.
- Mademoiselle Léane Reyes propose aussi l'installation de discuteur canin
- Monsieur le Maire répond qu'il y a 6 qui ont été achetés, mais qu'ils n'ont pas été encore installés il propose toute fois au conseil municipale d'établir des tracts afin qu'il soit distribuer dans toutes les boîtes aux lettres pour sensibiliser au mieux les administrés propriétaire de chiens. Mes que tout cela passe par le \*\*\*\*\* de la population
- Monsieur Nathan Calvet nouvellement élu en classe de CM1 c'est présenter aussi il propose comme projet le nettoyage de la Ribe
- Monsieur le Maire lui répond : que c'est un projet intéressant, qu'il pourra être effectué par ERDF et qu'il est important de débroussaillé le chemin qu'il va jusqu'à St Féliu D'amont
- Le deuxième projet de Monsieur Calvet est de faire passer le brevet de secourisme petite formation aux gestes à tous les enfants de l'école
- Monsieur le Maire lui propose de renseigner auprès des pompiers voir ce qu'il est possible de faire
- Monsieur Calvet propose aussi de mettre de la terre dans la fontaine à côté du Crédit Agricole afin d'y planter des fleurs
- Monsieur le Maire répond : il est vrai qu'il y a aucun projet de réhabilitation de la fontaine qui n'est en effet pas très bien entretenue qui est plus une poubelle qu'autre

chose. Il pense qu'elle va être détruite afin de pouvoir disposer d'un peu plus de place de parking

- C'est autour de Clémence de ce présenté elle est en classe de CM2 il s'agit de son 2<sup>ème</sup> Mandat elle n'a pas de projet particulier à proposer
- Mademoiselle Inès El\*\*\*\*\* c'est présenté elle est en classe de CM2 il s'agit de son 2<sup>ème</sup> Mandat elle propose d'effectuer des rencontre avec les enfants handicapés et d'autres écoles des rencontre sportive, plutôt avec des centre pour handicapés
- Monsieur le Maire répond : que c'est un projet très intéressant que les enfants handicapés peuvent jouer avec d'autres non handicapés, sa permet aux enfants d'avoir une ouverture d'esprit des handicaps. Monsieur le Maire propose de payé le voyage si les enfants handicapés doivent ce déplacer, dans un centre pour handicapés. Monsieur le Maire en profite pour dire qu'une alarme d'intrusion a été installer, que des tests vont être effectué avec des mises de situation afin de voir si l'alarme fonctionne des alerte vont être réalisé par les enfants pour pouvoir s'entraîner sur certain risque.
- Monsieur le Maire propose aux enfants de rester jusqu'à la fin du Conseil Municipal ils peuvent rentrée chez eux pour ce qu'ils le souhaitent.
- Et continue avec l'ordre du jour le point 2 de l'ordre du jour et la décision modificative N°3 donc insertion de la libéralisation vote a l'unanimité.
- Le point 3 de l'ordre du jour et l'amélioration du point jeunes intégration de la libéralisation vote à l'unanimité.
- Le point 4 de l'ordre du jour et la modification du concourt 2015 auprès de Perpignan Méditerranée ; intégration de la libéralisation vote a l'unanimité.
- Le point 5 de l'ordre du jour et la convention des ouvrages hydrauliques intégration de la libéralisation + de la convention vote à l'unanimité.
- La signature de la convention avec équilibre 66
- Madame Berger souhaite à savoir le nombres de personnes inscrite a l'association
- Marianne Frédéric lui répond : qu'il y a n'a 16 personnes inscrites que les cours sont tous les vendredi matin de 10h15 à 12h00 vote a l'unanimité
- Point 7 de l'ordre du jour convention avec L'AICA de St' Féliu d'Avall ; intégration de la libéralisation vote à l'unanimité
- Point 8 de l'ordre du jour session d'une parcelle situer à la Rue l'enseillier ; intégration de la libéralisation.
- Monsieur HENRI Casals demande si l'ai conteneur reste ?
- Monsieur le Maire répond : resterons mes un jour ils seront enterré, il en profite pour explique que les conteneurs de la route de Corbère vont être déplacé surement sur le Mas Bertrand une autorisation a été demandé a Perpignan Méditerranée Métropoles car les agents du service des déchets n'ont pas le droit de faire marche arrière donc ce projet et en cour de discussion avec le service. Vote à l'unanimité de la libéralisation.
- Point 9 de l'ordre du jour recrutement de 2 enseignants ; intégration de la libéralisation vote à l'unanimité.

- Point 10 à l'ordre du jour tarif de l'étude surveillée ; intégration de la libéralisation vote à l'unanimité.
- Point 11 à l'ordre du jour fixation des tarifs pour les accompagnants lors du gouter spectacle des aînées ; intégrations de la libéralisation vote à l'unanimité.
- Point 12 de l'ordre du jour détermination des couts des élevés ; intégration de la libéralisation vote à l'unanimité.
- Point 13 de l'ordre du jour notions du soutien à la Commune de \*\*\*\* ; intégration de la libéralisation vote à l'unanimité.
- Point 14 de l'ordre du jour adhésion à la coopérative oléicole de Millas démission intégration de libéralisation vote à l'unanimité.
- Point 15 de l'ordre du jour PPMS information Monsieur le Maire explique qu'il existe sur la Commune un plan de prévention des Risques Majeurs il remercie Monsieur Frédéric Sol qui a participé à l'élaboration de ce document qui recense tout un protocole de sécurité donc ce plan de prévention a été effectuer pour tous les bâtiments qui accueille les enfants de l'école élémentaire et maternelle ; ainsi que le périscolaire, le centre de loisir ;le point jeune et la Mairie de Saint Féliu d'Avall .La Mairie et cellule de crise en cas de problèmes majeur .
- Point 16 de l'ordre du jour, programme de l'habitat intégration de la libéralisation vote à l'unanimité.
- Monsieur Homs demande si tous les logements HLM sont occupés ?
- Monsieur le Maire lui répond : que oui, Madame Ribrujean précise que les habitants de la Comme de Saint Féliu d'Avall installés dans des logements HLM paye régulièrement leur loyer, qui n'a pas de problèmes de loyers impayés. Vote à l'unanimité.
- Point 17 à l'ordre du jour, maintenance informatique, intégration de la libéralisation vote à l'unanimité.
- Monsieur le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour, il s'agit d'une question qui avait étai posé par Monsieur Emmanuel Navarot lors du dernier conseil municipal, Mr Navarot avait demandé pourquoi les poteaux sur l'Avenue du Canigou en direction de Saint Féliu d'Amont, n'avait pas été enlevé car il pensé que sur le trottoir ni les poussettes et ni les fauteuils roulant ne pouvez passer à cause de ce poteau.
- Monsieur le Maire souhaite apporté une précision à cette remarque il est allé mesurer sur place donc un fauteuil roulant mesure 80 cm, le trottoir actuel mesure 1,60m. Donc Monsieur le Maire indique que des fauteuils roulants et des poussettes peuvent passés librement sur cette partie de trottoir.
- Monsieur le Maire lève la séance à 19h39.